



DECLARATION LIMINAIRE CDEN 21 MAI 2012

Nos organisations tiennent à exprimer leurs désaccords et remarques sur les points soumis à l'ordre du jour de ce CDEN.

A la réunion du Conseil Départemental du 21 février 2012 nous avons dit notre désaccord sur la perte de la gratuité des transports. Aujourd'hui les familles ne sont pas plus informées. Les communications faites sur le thème " *la carte scolaire illimitée, week-end et vacances compris*" n'apaisent pas les inquiétudes financières. Que les jeunes aient le droit de circuler librement sur les lignes ne donnent pas plus de moyens aux familles pour finir le mois. La ponction budgétaire est bien réelle.

Vous savez qu'à ce jour nombre de familles ne sont toujours pas en possession des explications concrètes du coût qui leur revient. Vous recevez et avez reçu des lettres, des motions et savez que des conseils d'administration d'établissement ont exprimé leur refus de cette nouvelle tarification.

Vouloir prendre appui sur le système boursier exclut d'emblée un bon nombre de familles qui ont pourtant besoin d'être aidées. Renvoyer les parents d'élèves de primaires et maternelles vers leur commune pour obtenir des aides selon leurs propres critères sociaux c'est tout simplement renvoyer la balle à son voisin. C'est transférer la conséquence de vos décisions sur les collectivités territoriales locales. La cascade des répercussions sera difficile pour les plus petites communes et ce seront les familles qui en feront les frais. Quid de l'égalité de traitement ? L'école gratuite pour tous on en est loin !

Sur la nouvelle sectorisation pour le Pithiverais, les familles sont tout autant mal informées, comme les élus. Une réunion publique organisée par la FCPE a démontré l'ignorance et la confusion des parents d'élèves, des élus et des enseignants. Comment changer les modalités de sectorisation pour la rentrée scolaire qui aura lieu dans 3 mois et demi alors que les familles s'inscrivent encore selon la sectorisation actuelle ? Car en fait, les services académiques ne peuvent annoncer une nouvelle sectorisation qui n'est pas votée par le Conseil Général et donc ne la considèrent pas.

Au CDEN de février vous aviez dit qu'une étude était en cours, que les Maires des communes concernées organisaient la concertation avec les parents d'élèves du primaire, qu'un courrier allait être adressé aux familles afin de recueillir leurs souhaits. Mais à la réunion publique les Maires ne savaient pas qu'ils devaient organiser la concertation, les élus présents ne savaient pas répondre aux questions pratiques des familles et dans les documents soumis aujourd'hui au Conseil Départemental vous ne donnez aucun élément nouveau.

Ce dossier n'est pas suffisamment approfondi, n'est pas compris par les personnes directement concernées, ne comporte pas les éléments nécessaires pour délibérer dans cette instance. En conséquence, nous pensons que cette mesure ne peut se mettre en place à cette prochaine rentrée et demandons un moratoire.

Enfin nous ne pouvons pas ignorer toute la communication qui est faite autour des constructions des collèges de St Ay et Meung sur Loire avec la salle des fêtes de cette même commune sous un nouveau mode de Partenariat Public Privé encore inédit en France. Comment inventer de nouveaux montages financiers alors que la Cour des Comptes et le CESE attirent l'attention des collectivités sur la prudence à avoir sur ces modalités de financement et leurs conséquences risquées pour l'avenir ? Nous ne faisons pas le même bilan que vous sur ces constructions. Les incidences pour les usagers, les personnels et les missions sont là pour rappeler que le principe du PPP n'est pas qu'une simple formalité pour gagner du temps.

Décidément, entre la gratuité des transports remise en cause, la sectorisation des collèges modifiée, les projets de construction sous forme de PPP et la cuisine centrale, les membres de la communauté éducative se sentent bien peu considérés dans la concertation et les parents trouvent la note salée !